

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 950 relatif à la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 7 février 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 8 février 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA